

**VIIIème Rencontres Internationales  
du Réseau Interuniversitaire de l'ES&S.  
Univesitat Abat Oloba CEU de Barcelona.  
8&9 mai 2008.**

**“Economie sociale et solidaire et développement, mobilité et relocalisation”.**

**Atelier 5 : « Finances solidaires et développement territorial ».**

*Version définitive*

**Finances solidaires et territoires : défis et enjeux en Région Bretagne- Pays de Loire**

**Pascal Glémain,**

Chaire économie sociale & solidaire (ESSCA), LEM-Université de Nantes, FIMOSOL (dir).

**Marie-Thérèses Taupin,** CRES-LESSOR Université de Rennes 2, FIMOSOL,

**Emmanuel Bioteau** CARTA Université d'Angers (UMR6590), FIMOSOL.

Le papier présenté résulte d'une recherche sur les finances solidaires et les territoires en région Bretagne et Pays de la Loire, conduite par l'équipe Finances et Monnaies Solidaires (FIMOSOL) du groupe ouest des chercheurs de la DIIESES en France. Il analyse la responsabilité des finances solidaires dans le développement des territoires. Puis, il interroge le poids des territoires sur la structuration régionale des finances solidaires.

Our working paper, whose fieldwork is solidarity-based finance in Bretagne and Pays de la Loire regions, comes from a research program which is leading by west group of DIIESES' "Solidarity-based finance and currencies" team (FIMOSOL in French). We wish understand the solidarity-based responsibility on local spaces development. Then, we ask about the impact of territories on local set up of those solidarity-based finances.

## **Finances solidaires et territoires : défis et enjeux en Région Bretagne- Pays de Loire**

Si la plupart des travaux relatifs à la microfinance sont nationalement localisées (Gentil et Hugon, 1996 ; Servet *et al.* 1995 ; Servet 2006), ceux relatifs à la finance solidaire dans les pays développés à économie de marché relèvent plus d'une géographie de proximité : celle du local (Glémain et Taupin 2004, 2005, 2007 et, plus récemment Artis 2007, Brana et Jégourel 2007). Par finance dite « solidaire », nous entendons l' « *ensemble des opérations financières visant à répondre à la difficulté pour les collectivités en déclin et les populations aux prises avec le cercle vicieux de la pauvreté, d'accéder au capital* » (Bourque, Gendron, 2003), auxquelles il convient d'ajouter les fonctions d'accompagnement et de suivi.

En analysant la genèse et le développement des finances solidaires en France et, surtout en Région Bretagne et Pays de la Loire (Taupin, Glémain, 2007), la difficulté d'insérer cette forme particulière de finance dans l'économie sociale tient de la solidarité en jeu qui n'est pas démocratique, mais orientée vers autrui selon une dimension collective et localisée. Cette particularité place la finance solidaire au carrefour de l'économie du développement local et de l'économie solidaire, au titre du « social banking » (Reifner 2000, 200), en tant que « forme de pratique bancaire socialement responsable dans laquelle les fournisseurs des services financiers sont concernés par les répercussions sociales de leurs produits financiers » (Reifner 2000, 200). Son développement est également singulier.

En effet, d'une part, il relève d'un contexte de délégation générale de responsabilité vers les acteurs de cette finance solidaire, résultant à la fois d'un Etat qui « fait faire » et, de banques qui s'industrialisent tout en externalisant leurs fonctions habituelles de cohésion sociale. D'autre part, il n'est pas homogène. Importantes dans le Nord et l'Ouest de la France, les finances solidaires sont peu présentes dans d'autres régions comme la Champagne Ardennes ou la Normandie. Cette observation nous conduit à nous interroger sur la nature du lien qui existe entre le développement des finances solidaires et les spécificités des territoires au sein desquels elles évoluent.

En d'autres termes, leur expansion résulterait-elle de la présence ou non de certaines caractéristiques socio territoriales ? Dans ce cas les territoires seraient conçus comme des espaces institutionnalisés d'action (Tallard, Théret, Uri, 2000) donc actifs ou bien, comme le fruit d'un héritage historique et culturel, espace institutionnel d'action, objet lui-même d'une construction par les acteurs où la proximité qu'elle soit géographique ou organisée joue un rôle déterminant (Pecqueur, Zimmerman 2004). Les caractéristiques territoriales influeraient-elles à leur tour sur le développement de ces finances ?

Pour répondre à ces questions, nous avons travaillé sur les deux Régions administratives Bretagne et Pays de la Loire dont les caractéristiques socio démographiques et économiques sont proches. Nous montrons en quoi les finances solidaires sont investies de la responsabilité du développement local en levant les questions soulevées par les différentes conceptions du développement local. Puis, en partant des assises institutionnelles et fonctionnelles des finances solidaires dans ces deux régions, nous cherchons à comprendre les relations entre les finances solidaires et les caractéristiques socio territoriales auxquelles elles sont confrontées. Nous situons nos travaux dans la lignée de ceux conduits par Demoustier (2004).

## **1. LES FINANCES SOLIDAIRES : QUELLE RESPONSABILITE DANS LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?**

### **1.1. Les finances solidaires : une certaine délégation de responsabilité dans le développement local.**

Les finances solidaires se sont développées en France, au début des années 1980, pour répondre à la fois aux difficultés d'insertion sur les marchés du travail face à la faillite des politiques sociales de l'emploi et, à la démission des banques à servir les petits comptes dans un contexte européen d'industrialisation des systèmes bancaires nationaux, dont la production de masse nécessitait d'introduire des pratiques de *screening* et de discrimination des clientèles. Si les initiateurs de ces organisations s'inscrivaient dans une économie alternative pour participer à la construction d'une « autre » économie, ils ont été rapidement confrontés à la délégation de plusieurs responsabilités (Glémain, Taupin, 2007) de la part d'un Etat qui « fait faire » (Guérin, Servet, 2005), de collectivités locales qui les soutiennent dans leur mission solidaire et leur participation au développement économique local, de banques leur laissant la charge de l'exclusion monétaire et bancaire et, la mission de gérer le risque par dotations de garantie et, d'offre de celles-ci aux personnes en besoins de financement (fonds de garantie nationaux comme le FGIF<sup>1</sup>, ou régionaux comme les fonds territoriaux de France active).

---

<sup>1</sup> Fonds de garantie pour l'initiative des femmes : fonds de garantie public dont la gestion est déléguée à France active mais aussi le FGES (Fonds de garantie de l'économie solidaire), FGIE (Fonds de garantie pour l'insertion par l'activité économique) .

Elles sont ainsi, petit à petit, devenues l'un des leviers locaux de la cohésion sociale et du développement économique, en mobilisant conjointement les ressources publiques et la réciprocité, permettant la réinsertion dans le marché d'individus jusque là écartés, du fait de signaux négatifs (déemployabilité). La réorientation de leur vocation originelle les a ainsi détournées partiellement du financement du secteur de l'économie sociale et solidaire. Le financement de la petite production marchande plutôt que celui de l'ESS les placent, au bout du compte, dans un certain isomorphisme institutionnel marchand et non marchand (Enjolras, 2001, Taupin 2003). Cet isomorphisme diffère toutefois selon les structures : certaines ressemblent de plus en plus à des finances standard (Fonds régionaux de France Active, Association pour le Droit à l'Initiative Economique), d'autres restent plus fidèles au modèle initial des finances solidaires (les Cigales ou la NEF). Ce dualisme résulte d'une part de la nature des relations avec les autorités publiques locales et les banques de l'économie sociale (groupes coopératifs) et, d'autre part, des modes d'organisation de ces structures : les unes reposant sur des professionnels de la banque et de la finance, les autres étant animées par des militants bénévoles partageant leur expérience et leurs savoir-faire. Les financiers solidaires « militants » développent une relation financière différente de la médiation marchande en s'impliquant dans la création de confiance (Servet 1995, Guérin 1999), basée sur une forme de proximité à la fois géographique et organisée (Pecqueur, Zimmerman, 2004). Ce sont donc des acteurs ancrés dans le local et porteur d'un certain projet de territoire.

Alors qu'à l'origine des premières structures de finances solidaires, on trouvait les institutionnels publics, tels que : la Caisse des Dépôts ou des organisations d'économie sociale comme la fondation MACIF, par exemple ; progressivement ces acteurs se sont effacés pour laisser la place aux collectivités locales. Celles-ci accordent des spécificités méritoires aux finances solidaires (Parodi, 2005) dans la lutte contre le chômage, contre l'exclusion mais aussi, pour promouvoir le développement durable, spécificités liées à la mobilisation de ressources de la réciprocité (constitution d'une épargne solidaire, bénévolat, capacité de se constituer en réseaux). En charge du développement économique local, les collectivités territoriales ont joué un rôle actif dans la constitution de sociétés de capital risque solidaire en Région, en abondant à leur capital et en essayant de mobiliser les autres acteurs du territoire autour de ces structures (augmentation du capital de BCS en 2003, dotation du fonds de garantie de BDI de 200 000 € en 2008 mais aussi d'Herrikoa, Autonomie et Solidarité à plusieurs reprises).

Le développement de la finance solidaire en Région correspond également à une stratégie de conquête de la part des structures elles mêmes, de constitution d'une offre globale de financement solidaire sur les territoires à l'échelle du pays (37 fonds territoriaux de France active couvrant le territoire métropolitain, délégations de l'ADIE). On est passé rapidement de l'implication locale à une ambition nationale, voire européenne (Glémain 2006, 2008).

La charte de France active stipule d'ailleurs, qu'en favorisant le retour à l'emploi de personnes marginalisées, France active est un facteur *de développement économique local et de cohésion sociale*. Son organisation très souple en fonds territoriaux qui adhèrent à cette charte laisse aux acteurs locaux une certaine autonomie dans les outils d'intervention et les ressources mobilisées (garanties, prêts d'honneur...). Toutefois, l'ouverture d'antennes sur différents territoires à partir d'un siège social permet la couverture totale des régions administratives. Si l'objectif de l'ADIE n'est pas le développement local, sa stratégie de conquête des territoires s'est faite au moyen de délégations régionales et méta régionales (Bretagne Pays de Loire). Elles répondent ainsi pour certaines d'une logique de « pays ». Ainsi, la raison d'être d'Herrikoa est de contribuer au développement économique et pérenne du pays basque. La charte de Femù Qui (société de capital-risque solidaire corse) lui confère la charge de développer et de densifier le tissu économique corse. Autonomie et Solidarité, dans la Région Nord-Pas-de-Calais, doit financer des entreprises produisant des biens et services socialement utiles, entreprises développant des filières permettant le développement durable et, soucieuses de la protection de l'environnement, entreprises créant de l'emploi sur des territoires en difficulté. Ces exemples de finances solidaires illustrent leur implication dans la dynamique spatiale des pays et dans la lutte contre le développement inégal des territoires. Elles participent ainsi à la définition de l'espace à partir de critères de complexité (Aydalot, 1980). Ce type de finances solidaires trouve ainsi une certaine articulation avec les stratégies des groupes coopératifs, engagés dans la dynamique économique régionale *via* les PELS des Caisses d'épargne, par exemple.

Mais au-delà de ces chartes et de ces objectifs, quel sens accorder au développement local ? S'agit-il de développement économique et, si oui lequel ?

## **1.2. De quel développement local s'agit-il ?**

Si les structures de finance solidaire affichent des spécificités méritoires dans le développement local, on constate que cette notion est relativement vague et, auto définie par

les structures. Artis (2007)<sup>2</sup> emploie l'expression de « finance solidaire territorialisée » pour désigner « un ensemble d'organismes financiers, qui respectent les principes de l'économie sociale et solidaire dans ses statuts, ou dans ses pratiques, et dont le rôle est de construire une offre de financement décentralisée sur des critères territoriaux ». Cette définition présente deux limites. La première tient de la confusion faite entre ce qui est territorialisé et ce qui est situé. En effet, les finances solidaires sont « situées » parce qu'elles répondent du concept géographique de « site » entendu comme un pont entre l'individu et la société dans laquelle il évolue (Zaoual, 2004) et, comme un ensemble de conditions naturelles existant préalablement à l'émergence d'un espace social. Le site rencontre la position en complémentarité de celle-ci, ce qui permet d'expliquer pourquoi tel espace bancaire et financier solidaire émerge à tel endroit. La seconde relève de l'offre de financement décentralisée. La décentralisation n'est que toute relative. En effet, l'ADIE a transféré son pouvoir vers l'échelon national aux dépens des entités d'échelon inférieur. Par conséquent, la perception et la représentation que les finances solidaires se font du développement local, ne peuvent que diverger.

Si le développement économique des territoires est souvent réduit à l'accroissement du PIB local par habitant du fait d'une certaine compétitivité du territoire et de la capacité à créer des activités productives ; certains auteurs (Davezies<sup>3</sup>, 2007) font le constat d'une distorsion entre le développement économique mesuré par le PIB par habitant et le développement mesuré par le revenu par habitant. Davezies (2007) constate d'ailleurs une augmentation des inégalités régionales en France en termes de PIB par habitant alors que les inégalités en termes de revenu, elles sont beaucoup moins importantes et, ont même tendance à diminuer du fait de processus macroéconomiques de redistribution. Certaines régions comme l'Île-de-France se caractérisent par un PIB très élevé du fait du poids de l'économie dite « productive marchande » et, par un revenu par habitant relativement moins élevé, d'une faible attractivité résidentielle entraînant peu d'effet multiplicateur. En opposition, le Languedoc Roussillon présente les caractéristiques inverses, sa dynamique territoriale étant liée au poids de « l'économie résidentielle ». Cette différence nous permet de mieux évaluer la dynamique territoriale des finances solidaires. L'existence d'une économie résidentielle doit offrir aux porteurs de projets des opportunités dans la « petite production marchande ». Les finances solidaires devraient ainsi amplifier cet effet multiplicateur.

---

<sup>2</sup> Amélie Artis est doctorante à l'IEP de Grenoble. Ses travaux portent sur les finances solidaires en Rhône-Alpes.

<sup>3</sup> L. Davezies montre que pour comprendre ces différences il faut faire appel à la théorie de la base économique développée déjà par Cantillon en 1725, Sombart en 1916 et Hoydt en 1954. Selon cette théorie le revenu d'une région dépend de sa capacité à créer de la richesse mais aussi de sa capacité à capter les richesses produites par ailleurs. Partant de ce concept Davezies distingue la base dite productive et la base résidentielle

Cependant cette définition du développement des territoires reprise par certains chercheurs dans la construction d'indicateurs territoriaux de développement comme l'IDH<sup>4</sup> (Bouteau, 2007) est insuffisante car elle ne tient pas compte des inégalités qu'elles soient territoriales ou sociales. Or, les différentes études (Veltz 2005 ; Davezies 2007) montrent que les inégalités interrégionales diminuent en France alors que les inégalités infra territoriales s'accroissent.

Nous proposerons donc une conception beaucoup plus large et plus forte du développement des territoires en prenant comme objet le développement socialement soutenable des territoires c'est à dire « *un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, écologiques ou économiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité d'une part, dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et, d'autre part, dans la transmission intergénérationnelle* » (Ballet *et al.* 2005, 10). Cette définition comprend les trois dimensions économique, sociale et environnementale, la dimension sociale devenant la priorité, le développement économique (notamment par la création d'activités et/ou la reprise d'entreprises) étant un moyen et l'environnement la contrainte à respecter. Dans ce cadre, les structures de finances solidaires participent à la lutte contre le creux bancaire en permettant l'accès au crédit à certaines catégories de personnes jusque là exclues soit par leur situation socio professionnelle, soit par leur situation bancaire en délicatesse. Elles participent ainsi à la résorption de certaines inégalités sociales ainsi qu'à la restauration de certaines *capabilities* (aspirations à vivre comme on le souhaite (Sen, 2000)) et, d'un certain capital social territorial (Fontan, Klein, 2004), en incluant les porteurs de projet dans le système bancaire et, en permettant l'accès à l'emploi à certaines catégories par le financement de structures d'insertion par l'activité économique. Cette inclusion prend de nouveaux aspects, sexospécifiés, notamment avec l'accent porté sur les femmes (FGIF). Cette inclusion joue pour le microcrédit professionnel mais aussi pour le microcrédit social, surtout depuis 2005.

Les finances solidaires doivent favoriser l'amélioration des capacités de bien être « situées » de générations futures en contribuant à l'éclosion de certaines activités innovantes contribuant à la préservation de l'environnement aux économies d'énergie, au développement d'une agriculture durable...Les finances solidaires sont ainsi investies de la mission du

---

<sup>4</sup> L'IDH 2 est la moyenne arithmétique de trois indices : espérance de vie à la naissance, pourcentage de diplômés et revenu fiscal par unité de consommation. Cet indicateur a été calculé en Région Ile de France et Région centre. Les travaux d'A. Bouteau ont fait suite aux travaux de J. Gadrey dans la Région Nord Pas de Calais. Des programmes sont en cours en Région Bretagne (Pekea, Lessor).

développement local du fait de spécificités locales. Qu'en est il dans la réalité ? Les finances solidaires sont elles des leviers pour le développement local ou leur implantation n'est elle pas, au contraire, le fruit de certaines caractéristiques territoriales. Certains territoires ne sont-ils pas des matrices à la construction de certaines structures comme l'ont montré notamment les travaux réalisés sur le Pays Basque ou la Bretagne (Itçaina, 2003, 2005 ; Gouzien, 2003, 2005) ?

## **2. FINANCES SOLIDAIRES ET TERRITOIRE : QUELLE RELATION EN REGION BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE ?**

### **2.1. Quelles assises territoriales pour la finance solidaire en région ?**

Nos travaux précédents ont montré une certaine antériorité de cette forme de finance ainsi qu'un développement important de celle-ci plus particulièrement en Bretagne (Taupin 2003, Glémain 2004, Taupin et Glémain 2005, 2007)<sup>5</sup>. Les structures nationales se sont diffusées progressivement sur le territoire à partir des pôles urbains au début des années 1990 (ADIE, BDI). BDI, fonds territorial de France active, impulsé par un ensemble d'acteurs ancrés sur le territoire est le plus important de France et s'étend sur les quatre départements de la Bretagne administrative a été à l'origine de la création de capital risque solidaire BCS en 2001. Le FONDES, son équivalent en Pays de la Loire, couvre les cinq départements. Le mouvement des Cigales précoce en Bretagne (Redon, Rennes 1983), a connu une certaine irrégularité pour se structurer (création d'une association territoriale en 1999) et connaître un nouveau dynamisme à partir de la fin des années 1990, (Taupin 2005) ; la création de structures infrarégionales a aussi été le fait d'acteurs capables de mobiliser différents réseaux du territoire (Rennes emplois solidaires en 1994 devenu aujourd'hui PRESOL<sup>6</sup> et dont l'activité s'étend essentiellement sur le pays de Rennes).

De ce constat nous pouvons déjà arguer que les finances solidaires se sont développées sur deux territoires marqués par une assez forte attractivité résidentielle, un niveau de chômage relativement faible, un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale ainsi que des inégalités sociales et territoriales plus faibles qu'ailleurs. Si on reprend la typologie de l'INSEE reprise par Veltz et Davezies distinguant les sphères d'activité productives (40%) qui « vendent au-delà de leurs territoires » alors que les et les sphères résidentielles (35%) tournées vers les besoins des habitants, ainsi que la sphère publique on constate que la

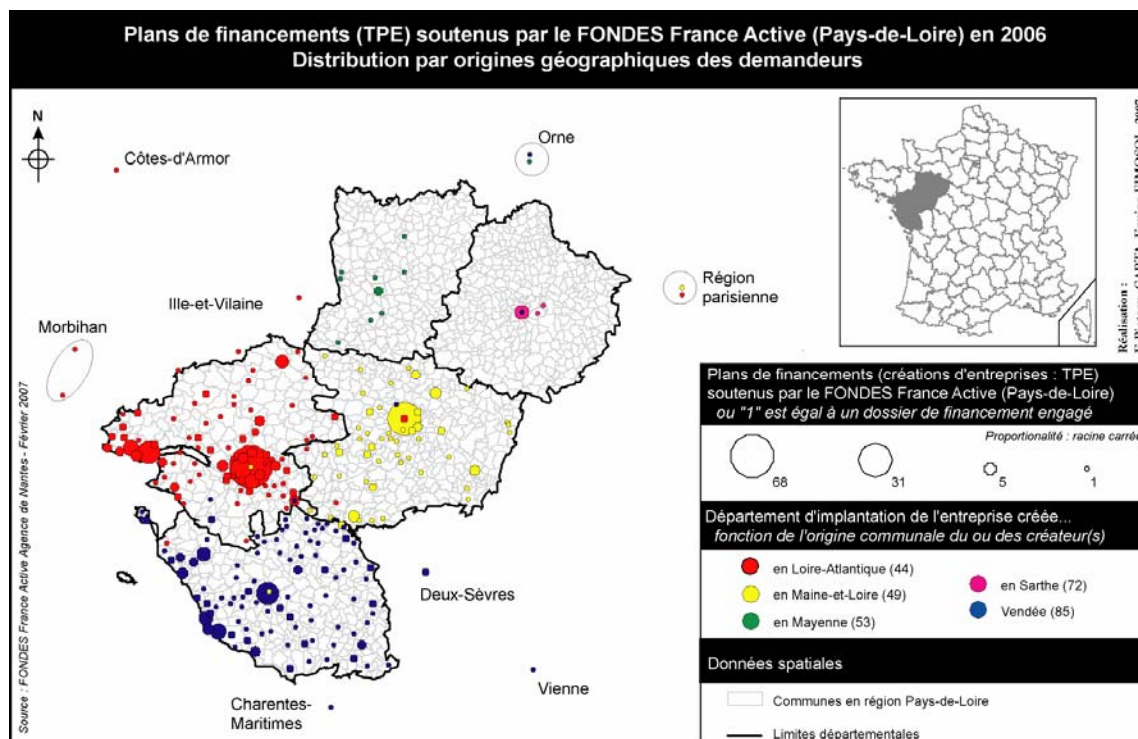
---

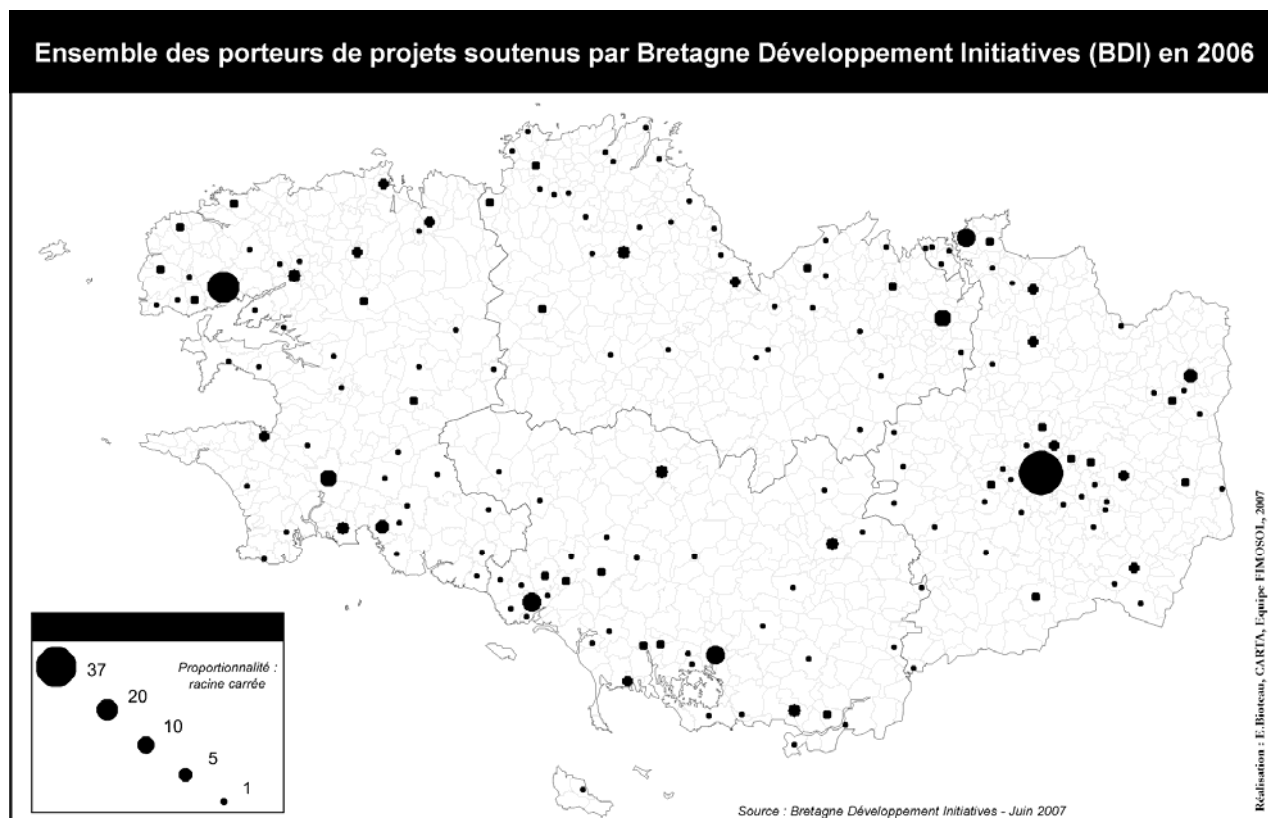
<sup>5</sup> Travaux synthétisés en 2007.

<sup>6</sup> Pays de Rennes emplois solidaires



répartition des trois sphères est à peu près équivalente à celle de la France (respectivement, 40%, 30%, 25%) faisant de ces deux Régions des régions à la fois créatrices de valeur ajoutée et distributrices de revenus alors que l'on observe des distorsions dans d'autres régions. On peut d'ores et déjà postuler qu'il n'y a pas de coïncidence entre territoire social et territoire sociétal. Cependant si l'on raisonne à un échelon infra territorial on peut observer des territoires caractérisés plutôt par le poids de l'activité résidentielle alors que d'autres sont plus caractérisés par l'économie productive. Nous avons donc réalisé une cartographie des finances solidaires dans les deux régions pour nous intéresser à la fois aux assises institutionnelles des finances solidaires (localisation des structures) et aux assises fonctionnelles (localisation des porteurs de projets).





Lorsque l'on observe les cartes (Glémain, Taupin, Bioteau, 2007) représentant les assises fonctionnelles et les assises institutionnelles, (nous avons extrait ici les cartes des assises fonctionnelles des deux fonds territoriaux de France active, BDI et FONDES), nous remarquons une coïncidence avec le développement économique territorial sous l'angle du revenu par habitant et de l'attractivité résidentielle et les assises des finances solidaires. C'est, pour les deux régions, dans les zones attractives du point de vue résidentiel que les assises institutionnelles mais aussi fonctionnelles sont les plus importantes : on observe ainsi une certaine métropolisation et littoralisation. Par contre les assises sont moins importantes dans les territoires où l'attractivité résidentielle est faible (Centre Bretagne mais aussi pays caractérisés par un certain déséquilibre entre base productive et base résidentielle (Pontivy, Loudéac, Ploërmel, Pays de Fougères). L'observation faite au niveau macrorégional se retrouve donc au niveau infra régional, la carte de la finance solidaire n'est pas la carte des territoires sociaux mais plus celle de l'attractivité résidentielle. Il y a donc des effets multiplicateurs sur le territoire observé liés à l'attractivité de ces territoires, des opportunités se manifestant pour les porteurs de projets. Ces observations sont effectuées pour les structures nationales en Région mais aussi pour les organismes plus locaux (les Cigales très localisées sur le pays de Rennes, BCS et Rennes emplois solidaires). Seules les assises de la NEF ne correspondent pas à ce schéma en raison du type de projets financés par la NEF

(économie de l'agriculture bio, de l'environnement...) mais aussi, de l'organisation territoriale de celle-ci. Cette observation nous permet de valider l'hypothèse que les finances solidaires en Région n'ont pas pour objectif de rééquilibrer un développement territorial inégal mais qu'elles tendent à reproduire les inégalités territoriales. Nous validons ainsi plusieurs résultats de la nouvelle économie géographique (Krugman, 1991) montrant les externalités produites par l'agglomération, notamment celles qui sont liées à la diffusion des connaissances.

Ces effets sont plus importants pour les grandes structures de finances solidaires « institutionnalisées », obéissant à la fois à une logique administrative et marchande. On peut donc se poser la question d'une dynamique territoriale influant sur la localisation et l'activité des structures de finances solidaires étant donné que les territoires attractifs sont à même d'offrir des opportunités à des créateurs d'entreprises dans l'économie dite résidentielle

## **2.2. De l'influence des sites sur la stratégie des finances solidaires et du « social banking ».**

Les finances solidaires ne suivraient finalement que les dynamiques socio-économiques locales et les impulsions politiques qui leur sont inhérentes. Cette hypothèse forte mérite que nous la testions. En Bretagne, comme en Pays de la Loire, deux phénomènes de spatialisation des activités se percutent : une métropolisation croissante (Nantes, Rennes) accompagnée par une polarisation croissante (St.Nazaire, Cholet, Angers, Quimper, St.Brieuc) et, un effet littoral expliqué pour partie par la pression démographique. L'industrialisation et la montée en puissance des services conditionnent plus ou moins la diffusion de la finance solidaire à l'échelle des territoires et, surtout, de leurs bassins d'emplois. Mais, cet effet est à nuancer pour la NEF (sociétés coopératives financières) très impliquée dans le financement d'activités agricoles ou para-agricoles, ses assises fonctionnelles (territoires de production) sont à ce titre plus dispersées sur les deux territoires. L'absence de guichet et l'organisation par délégation peuvent être favorables à cette forme de diffusion, la logique de demande semblant l'emporter sur la logique d'offre. C'est d'ailleurs la seule structure de coopération d'épargne et de crédit correspondant au principe de double qualité postulé comme l'un des principes de l'économie sociale et solidaire (Drapéri, 2005). Ce qui fait de la NEF une organisation de l'économie sociale. Le groupe coopératif Caisse d'épargne Bretagne et Pays de la Loire présente également une stratégie guidée par les territoires : les Sociétés Locales d'Epargne (SLE).

Ces SLE portent les Projets d'Economie Locale et Sociale (PELS), c'est-à-dire le financement et l'accompagnement d'initiatives économiques éligibles à la « social banking », parce qu'elles pérennisent des emplois ou bien, parce qu'elles offrent des opportunités de réinsertion sur le marché du travail à des personnes en exclusion. Les SLE sont marqués par les territoires qui les portent (tab.1) :

**Tableau 1 : Exemples de PELS réalisés en 2004, Caisse d'Epargne Pays de la Loire.**

Société Locale d'épargne (département)	Nature de la structure aidée	Nature du projet portée par la structure
SLE de Nantes (44)	Association Concord'ane	Lieu de rencontre et d'échanges, ouvert à tous, pour développer l'asino-médiation (âne comme médiateur) avec différents publics, dont, en particulier, les personnes handicapées.
SLE de Saint-Nazaire (44)	Association quai des messageries	Aider les jeunes en difficulté à créer des liens sociaux en les faisant participer à la construction d'un vieux grément traditionnel de l'estuaire de la Loire
SLE d'Angers (49)	ADMR	Rompres l'isolement en investissant dans les NTIC de façon à libérer du temps pour l'offrir à ceux qui en ont besoin
SLE de Cholet (49)	Association Horizon Bocage	Sensibilisation au développement durable dans le bocage de la région de Chemillé. Mise à disposition de broyeurs de végétaux pour valoriser les déchets verts, en insérant des personnes fragiles.
SLE de Mayenne (53)	UDAF Laval	Lire et faire lire les jeunes pour prévenir l'illettrisme en créant des ateliers de lecture en écoles primaires.
SLE de Sarthe (72)	UR SCOP GESCOP OUEST	Création d'une coopérative d'activité et d'emploi en Sarthe pour favoriser le développement des emplois et soutenir la création d'entreprise
SLE de Vendée (85)	Handi-Espoir	Aider et soutenir les adultes handicapés physiques et leur famille et, créer un établissement médico-social Maison Marie-Claude Mignet, lieu de vie pour des personnes âgées ayant à leur charge une personne handicapée.

Source : P.Glémain (2007), Rapport FIMOSOL, p.110.

A la lecture de ce tableau, nous vérifions bien que les caractéristiques socio territoriales conditionnent la nature des PELS qui seront financés dans le cadre de la « social banking ». Ce constat est renforcé lorsque l'on observe en Pays de la Loire le secteur des services à la personne financé par ces PELS en 2006<sup>7</sup>. Selon les SLE, nous avons affaire à des PELS qui sont portés par des entreprises de statuts fort différents, qui correspondent au tissu productif local. Ainsi, le SLE de Nantes accompagnent des projets dans ce secteur qui sont entrepris sous statut de SARL (41% du total des structures financées ; 23% sont des associations, 18% des EURL et 18% des entreprises d'insertion (EI)). Le SLE de Saint-Nazaire ne comporte que des SARL. Le département du Maine-et-Loire, pour ce secteur des services à la personne pour lequel il dispose d'une plate-forme locale Anjou Domicile, est

<sup>7</sup> Nous avons bénéficié dans le cadre de notre programme de recherche financé par la DIIESES d'un partenariat étroit avec le Groupe Caisse d'Epargne Pays de la Loire, en particulier avec son secrétaire général B.Leclercq et la responsable régional du sociétariat S.Stéphan.

plutôt caractérisé par un entreprendre en économie sociale. En effet, les SLE d'Angers et de Cholet compte 86% d'associations que entreprennent dans ce secteur économique en émergence et, 14% des structures ont choisis le statut de société coopérative ouvrière de production (SCOP) pour le SLE d'Angers ou, celui d'entreprise d'insertion pour le SLE de Cholet. Les autres SLE de la Région des Pays de la Loire tendent vers le modèle du département du Maine et Loire. Celui de la Mayenne compte 100% d'associations qui entreprennent dans ce secteur et, accompagnées pas les PELS. Celui de la Vendée est identique à celui d'Angers. Celui de la Sarthe ne soutient que 18% d'entreprises sous statut SARL et, 9% de projets sous statut d'entreprise individuelle. Ces constats sont peu différents en Bretagne, comme nous avons pu l'observer. Toutefois, la Caisse d'Epargne Bretagne s'est tournée depuis 2006 vers Bretagne Développement Initiative et Pays de Rennes Emploi Solidaire (PRESOL), aux dépens de l'ADIE, pour s'impliquer dans le soutien aux finances solidaires institutionnelles bretonnes. Ce dernier modèle relève d'une co-construction du service de microcrédit professionnel, alors que la convention avec l'ADIE se résumait à la mobilisation d'une partie des PELS sur un fonds de prêts d'honneur, les prêts solidaires étant distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne. Au terme de cette analyse, nous affirmons que les territoires et leurs caractéristiques influent sur les modèles locaux de « social banking » et de finance solidaire.

Pour conclure, nous pensons que les finances solidaires et leurs stratégies (localisation, nature et structure de leur offre) en régions Bretagne et Pays de la Loire valident l'hypothèse d'un territoire définis par Calame *et al.* (2005) comme : « un système de relations entre les êtres humains, entre les organisations, entre la société et son environnement ». Les finances solidaires sont elles-mêmes par essence des espaces de relations, dans le cadre d'un « social banking » qui allie financement et accompagnement tant au niveau des projets professionnels (microcrédit professionnel) que des particuliers (microcrédit social). Le territoire local est donc bien pour les finances solidaires un espace privilégié pour inventer des nouveaux modèles locaux de développement socialement soutenable. Selon les dynamiques territoriales et les caractéristiques socio économiques, les finances solidaires s'adaptent à la montée des réseaux interterritoriaux (réseaux Bretagne Pays de la Loire pour la NEF ou le groupe coopératif Caisse d'Epargne, par exemple) pour poursuivre leur structuration en « social banking » interrégionale. Cette dynamique locale présume-t-elle une nouvelle organisation des espaces locaux en France, voire en Europe, sur le modèle du néo-régionalisme ?

## **Bibliographie :**

AYDALOT Ph, (1980), *Dynamique spatiale et développement inégal*. Coll. Approfondissement de la connaissance économique, Economica, 345p.

BALLET J, DUBOIS JL, MAHIEU (2005) *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*. Coll. Ethique Economique, L'Harmattan, 125p.

BOURQUE G, GENDRON C, (2003) « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique », *L'économie politique*, n°18, pp.50-61.

BRANA S, JEGOUREL Y (2007) *La microfinance en Aquitaine. Etat des lieux et perspectives*. Etude pour la CRESS d'Aquitaine, 98p.

CALAME P, MAQUET P, RANSON I (coord) (2005), *Territoires. Penser localement pour agir globalement*. Cahier de Propositions n°15, Fondation Charles Léopold Meyer, 6p.

DAVEZIES L (2007) *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*. Coed. La République des Idées-Seuil, 112p.

DRAPERI JF (2005) *L'économie sociale. Utopies, Pratiques, Principes*. Presses de l'Economie Sociale, 120p.

DEMOUSTIER D. (2004) *Economie sociale et développement local*. Les cahiers de l'économie sociale, entreprendre autrement, L'Harmattan, 173p.

ENJOLRAS B, (2001) « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA*, n°261, vol.75, pp.68-75.

GENTIL D, HUGON Ph (dir.) (1996), Le financement décentralisé. Pratiques et théories. *Revue Tiers-Monde, IEDES*, tome XXXVII, n°145, Janvier-Mars.

GLEMAIN P(dir), BEVANT D, BIOTEAU E, HOUEVILLE G, MOULEVRIER P, TAUPIN MT (2007), *Les territoires des finances solidaires : une analyse régionale en Bretagne et Pays de la Loire*. Rapport final FIMOSOL à la DIIESES, novembre, 188p. A paraître coll.L'esprit économique, L'Harmattan, fin 2008.

GLEMAIN P, (2008) « Quelle alternative pour les banques solidaires en Europe ? », n°91, *Revue d'Economie Financière*. A paraître.

GUERIN I, SERVET JM (2005) « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *RECMA*, n°296, pp.83-98.

PECQUEUR B, ZIMMERMAN JB (2004) *L'économie des proximités*. Lavoizier, 259p.

REIFNER U. (2000), La finance sociale : des produits au service du développement communautaire et local, in INAISE, *Banques et cohésion sociale. Pour un financement de l'économie à l'échelle humaine : la faillite des banques, les réponses des citoyens*. Editions Charles Léopold Meyer, DD110, Paris. pp. 200-217.

SEN Y. (2000) *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*. O.Jacob, 337p.

SERVET JM (dir.) (1995), *Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*. AUPELF-UREF, CDC et Association d'Economie Financière, cahiers Finance, Ethique et Confiance, Paris.

SERVET JM (2006), *Banquiers aux pieds nus. La Microfinance*. Odile Jacob, Paris.

SOUCHARD N, GOUZIEN A, ITCAINA X, CHEVALLIER M (2007) « Economie sociale et solidaire et territoire : vers une approche interrégionale européenne ». Communication au Colloque ESS, territoire et Politique : regards croisés. SPIRIT-SC PO Bordeaux, CNRS.

TAUPIN MT, GLEMAIN P (2007) « Les logiques d'acteurs des finances solidaires contemporaines : de la résistance à la résilience ? », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 78 : 4, novembre, pp.629-661.

TAUPIN MT, GLEMAIN P (2007) « De la finance alternative à la finance solidaire : quel degré de dépendance institutionnelle » pp. 151- 182, in Dussuet A, Lauzanas JM (dir) *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations*. Economie et société, PUR, 253p.

ZAOUAL H (2002) *Du rôle des croyances dans le développement économique*. L'Harmattan, 624p.